



AVIS D'EXAMEN PROFESSIONNEL 2026

Filière administrative – Catégorie B
(Arrêté d'ouverture n° 2026-21 du 11 février 2026)

Les Centres interdépartementaux de gestion de la Petite Couronne et de la Grande Couronne
de la région Ile-de-France

Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne (Centre organisateur)

CO-ORGANISENT

UN EXAMEN PROFESSIONNEL D'ACCÈS PAR VOIE DE PROMOTION INTERNE AU GRADE DE RÉDACTEUR TERRITORIAL, VALIDANT UNE FORMATION QUALIFIANTE AUX FINS D'EXERCER LES FONCTIONS DE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE MAIRIE

CONDITIONS D'INSCRIPTION	DATE ET LIEU DE L'ÉPREUVE ORALE
Ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux, titulaires du grade d'adjoint administratif principal de 1^{re} classe ou du grade d'adjoint administratif principal de 2^e classe, comptant au moins 8 ans de services publics effectifs dans un emploi de catégorie C et ayant suivi la formation qualifiante aux fins d'exercer les fonctions de secrétaire général de mairie (formation de 56 jours organisée par le CNFPT). Toutefois, les candidats peuvent subir l'épreuve de cet examen professionnel au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur la liste d'aptitude au cadre d'emplois d'accueil (article 16 du décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 modifié). Les candidats désirant s'inscrire à l'examen doivent être en activité à la clôture des inscriptions, soit le 16 avril 2026.	À compter du lundi 2 novembre 2026 Au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne à Lieusaint Le Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne se réserve la possibilité, au regard des éventuelles contraintes matérielles d'organisation et des inscriptions effectives de prévoir d'autres centres d'examens pour accueillir les candidats et veiller au bon déroulement de l'épreuve.

**La période de préinscription en ligne et de retrait des dossiers est fixée
du 3 mars au 8 avril 2026 inclus.**

Les demandes d'inscription sont à effectuer par Internet via le portail national **www.concours-territorial.fr** ou sur le site **www.cdg77.fr** ou à défaut, par courrier adressé au Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne,
10 Points de Vue, CS 40056, 77564 LIEUSAIN Cedex.

La date de clôture des inscriptions (date limite de dépôt des dossiers) est arrêtée au 16 avril 2026.

Les dossiers d'inscription comportant les pièces demandées devront être transmises via l'espace sécurisé ou être postés avant minuit (le cachet de La Poste faisant foi) ou déposés à l'accueil du Centre départemental de gestion de Seine-et-Marne avant 17H00 à cette date.

**La Présidente du Centre départemental de
gestion de Seine-et-Marne
Maire d'Arville**

**Anne THIBAUT
Officier de l'ordre national du Mérite**